



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4110010

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 6678
N/REF : 3/11/2024 0H25 C:022864 I:08553
V/REF : Contrat N°006678 du 19/09/2007

GRUPE RESIDENCES PRESTIGE

2, PLACE DE LA BOURSE
69002 LYON

IMMEUBLE : CENTRE CULTUREL
80 RUE DE FONTANIERES
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 01 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N80
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme C. PARTOUCHE

CONTROLE ET ENTRETIEN DE 2 POMPES DE RELEVAGE
1 FOIS L'AN

NETTOYAGE - POMPAGE DE 2 FOSSES DE RELEVAGE
1 FOIS L'AN

CURAGE HYDRAULIQUE DU TUYAUTERIE JUSQU'AU TABOURET SUR RUE
1 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Septembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/10/2024

Prix de base du contrat : 625,80

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 06/2024 Valeur : 140,3

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 pompe(s) de relevage	1/AN	138,29	138,29
1,00	Curage de la fosse de relevage	1/AN	702,77	702,77
TOTAL H.T.				841,06
T.V.A. a 20,00%				168,21
TOTAL T.T.C.En EURO				1009,27

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.